



Le 19 février 2013

Madame Yaprak Baltacioglu
Secrétaire du Conseil du trésor du Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Cabinet du secrétaire du Conseil du Trésor du Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Madame,

J'accuse réception de votre lettre du 11 février dernier concernant la publication récente de notre *Suivi des dépenses* pour le deuxième trimestre de 2012-2013 et je vous en remercie.

Depuis que votre prédécesseure nous a écrit à l'automne 2011 pour demander une collaboration plus étroite avec mon bureau relativement à nos publications sur les budgets, mon personnel a rencontré des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à au moins une vingtaine de reprises pour discuter de la présentation de ces documents et de la méthodologie à utiliser pour les produire. Ces rencontres ont notamment eu lieu avant la publication de *chacun* de ces rapports pour recueillir les commentaires des représentants du SCT, et bon nombre de leurs recommandations ont été intégrées dans les publications finales.

En ce qui concerne les services internes, comme nous l'avons expliqué à votre personnel, nous employons la définition énoncée à l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui sert aussi de fondement à la définition correspondante dans l'Architecture des activités de programmes. Le mode de calcul employé pour ces résultats a fait l'objet de discussions avec des représentants du SCT au cours des deux dernières années, et il a été peaufiné conformément à leurs exigences. De notre côté, nous avons du mal à comprendre comment les calculs des représentants du SCT révèlent une diminution de 6 % par rapport à l'exercice précédent, un résultat qui en lui-même diffère de ceux qui ont préalablement été transmis à mon personnel. Nous avons offert de revoir les calculs du SCT, mais vos représentants ont refusé de nous rencontrer ou d'expliquer leur mode de calcul.

Pour conclure, permettez-moi de vous assurer que nous utilisons les données des balances de vérification définitives tirées du Système central de gestion des rapports financiers, qui ont été signées par les administrateurs généraux, conformément à leurs responsabilités au titre de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Chaque mois, après la publication des données financières cumulées dans *La revue financière*, le sous-receveur général du Canada transmet les dépenses détaillées, présentées par crédit et activité de programme.

.../2

J'espère que ce qui précède dissipera tout doute que vous pourriez avoir quant à la collaboration constante que mon bureau entretient avec les membres de votre personnel depuis les deux dernières années et à leurs précieuses contributions à nos publications sur les budgets, ainsi que toute préoccupation relativement à la qualité des données utilisées pour produire ces rapports.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur parlementaire du budget,

A handwritten signature in blue ink, reading "Kevin Page". The signature is stylized, with the first name "Kevin" and the last name "Page" clearly legible. The ink is a vibrant blue, and the signature is written in a cursive, flowing style. The signature is positioned to the left of the printed name "Kevin Page".

Kevin Page



Treasury Board of Canada
Secrétariat

Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Secretary of the Treasury Board

Secrétaire du Conseil du Trésor

Ottawa, Canada
K1A 0R5

FEB 11 2013

Monsieur Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Monsieur,

Je vous écris au sujet de la publication, par votre bureau, du *Suivi des dépenses : Deuxième trimestre de 2012-2013* (www.pbo-dpb.gc.ca), le 24 janvier 2013.

Lorsqu'ils ont examiné le rapport, les dirigeants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) n'ont pas été en mesure de vérifier les constatations du rapport, suivant lesquelles les dépenses en services internes ont augmenté de 8 pour cent d'une année sur l'autre, c.-à-d. entre 2011-2012 et 2012-2013, selon l'information fournie à l'annexe A de la publication ou les données tirées de la Base de données de suivi intégrée (BDSI), tenue par votre bureau.

Ne sachant pas précisément quelles sources ont servi à l'élaboration du rapport, le SCT a effectué, au moyen du Système central de gestion des rapports financiers (SCGRF), des calculs qui révèlent une diminution de six pour cent au cours des six premiers mois de 2012-2013 par rapport à la même période en 2011-2012. Cela semblerait contredire la conclusion communiquée à la page 4 de votre publication, soit que *la croissance des coûts indirects n'a pas ralenti, comme le laissaient entendre les budgets de 2010 à 2012, et que les mesures de compression ont surtout entraîné une réduction des dépenses dans les services de première ligne.*

.../2

J'encouragerais votre organisme à communiquer les ébauches de ses rapports avant de les publier, comme le font habituellement les autres organismes qui rendent des comptes au Parlement, afin d'allouer suffisamment de temps pour l'examen des documents et la formulation de commentaires avant la publication. J'estime que la communication des rapports provisoires et des méthodes utilisées par le directeur parlementaire du Budget pourraient contribuer à améliorer les produits destinés aux parlementaires et au public.

Sachant pouvoir compter à l'avenir sur une meilleure collaboration entre nos bureaux relativement à vos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yaprak Baltacıoğlu